

# Près de 200 000 résidences principales chauffées au fioul dans les Hauts-de-France

Insee Flash Hauts-de-France • n° 174 • Janvier 2026

En 2022, 7,5 % des ménages des Hauts-de-France utilisent un chauffage au fioul. Le recours à ce combustible est plus fréquent dans le rural, où prédominent les logements individuels relativement anciens et davantage consommateurs d'énergie. Les occupants des logements chauffés au fioul sont essentiellement des ménages âgés et installés de longue date dans leur logement, en particulier des retraités.

Le fioul est un mode de chauffage particulièrement émetteur de particules fines et de gaz à effet de serre (GES). En France, en 2023, le chauffage et les besoins en eau chaude sanitaire et cuisson du secteur résidentiel représentent 8 % des émissions directes de GES (Rapport Secten, 2025, calculs Insee ► [\[1\] Pour en savoir plus](#)). L'usage du fioul domestique est responsable à lui seul de presqu'un quart de ces émissions. Pour avancer vers l'objectif de neutralité carbone fixé à horizon 2050, la loi Climat et Résilience, adoptée en 2021, a interdit l'installation de nouvelles chaudières au fioul à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Pour celles déjà installées, des incitations et aides financières au changement ont été renforcées.

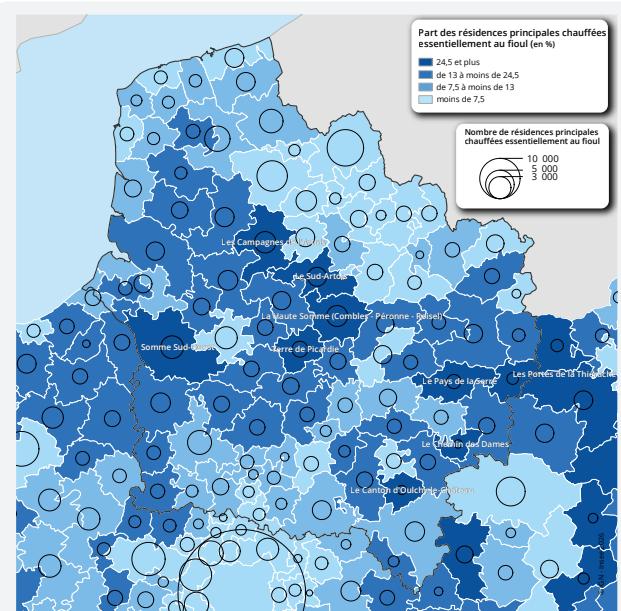
## Un recours au fioul moins fréquent dans la région

En 2022, dans les Hauts-de-France, 196 300 ménages utilisent le fioul comme source principale de chauffage, soit 7,5 % des résidences principales de la région (8,5 % en France métropolitaine). Ce type de chauffage est nettement moins répandu que le gaz (50,7 %) ou l'électricité (26,6 %). Le chauffage urbain et le bois de chauffage constituent l'essentiel des autres combustibles ► encadré. Les Hauts-de-France sont la région où le gaz est le plus utilisé, devant Grand Est (44,4 %). En revanche, elle figure parmi les régions où le chauffage au fioul est le moins répandu, après la Corse, l'Île-de-France et l'Occitanie. La part des résidences principales chauffées au fioul est près de deux fois supérieure à la moyenne régionale dans la Somme (14,8 %) et l'Aisne (14,6 %). Dans l'Oise, 10,3 % des résidences principales utilisent le fioul comme source principale de chauffage. Cette proportion est proche du niveau régional dans le Pas-de-Calais. Enfin, le recours au fioul est deux fois moins fréquent dans le Nord (3,6 %).

## Davantage de chauffage au fioul dans le rural

Dans la région, le chauffage au fioul est surreprésenté dans les logements des communes rurales, avec un taux de recours de 18,4 %. À l'opposé, la part des résidences principales chauffées principalement au fioul n'est que de 3,3 % dans les communes urbaines, où le gaz prédomine largement. À l'échelle des intercommunalités, l'usage du fioul est plus rare dans les territoires

## ► 1. Part et nombre de résidences principales chauffées essentiellement au fioul dans les intercommunalités en 2022



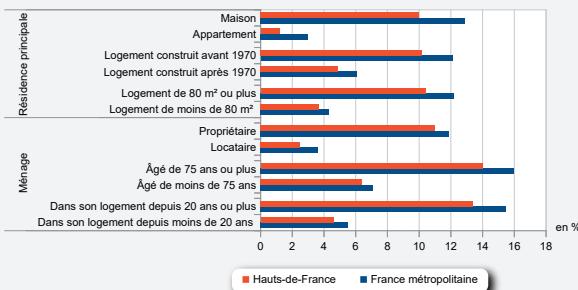
**Lecture :** En 2022, dans la communauté urbaine d'Arras, 2 860 logements sont chauffés principalement au fioul, soit 5,6 % de l'ensemble des résidences principales.

**Champ** : Résidences principales.

Source : Insee, recensement de la population 2022, exploitation principale.

les plus urbanisés comme la Métropole Européenne de Lille (2,0 %), l'ex-Bassin minier (2,0 % dans la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin, 3,3 % dans la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin), ou encore dans la Communauté d'agglomération Creil Sud Oise (3,1 %) ► **figure 1**. Au contraire, il est nettement plus répandu dans les intercommunalités à dominante rurale telles que la Communauté de communes des Portes de la Thiérache (36,6 %), la Communauté de communes de la Haute Somme (30,1 %) et la Communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château (29,8 %).

## ► 2. Part des résidences principales et des ménages occupants dont le combustible principal est le fioul en 2022



**Lecture :** Dans les Hauts-de-France en 2022, 11,0 % des ménages propriétaires de leur logement utilisent le fioul comme mode principal de chauffage, contre 11,9 % en France métropolitaine.

**Champ :** Résidences principales.

**Source :** Insee, Recensement de la population 2022, exploitation principale.

## Un mode de chauffage plus courant dans les maisons anciennes

Les écarts en termes de recours au fioul entre urbain et rural tiennent en grande partie aux caractéristiques de leurs parcs résidentiels. En effet, le recours à ce combustible est plus fréquent dans les maisons, dans les logements achevés avant 1970 et dans ceux de plus de 80 m<sup>2</sup> ► figure 2. Or, ce type de logement est surreprésenté dans les communes rurales. À caractéristiques données des logements ou des ménages, l'utilisation du fioul est toujours plus faible dans les Hauts-de-France qu'à l'échelle nationale, en raison d'une utilisation accrue du gaz dans la région. Celle-ci s'explique en partie par la période de construction des logements et par la surreprésentation du parc social dans les Hauts-de-France, favorables aux réseaux de gaz ; mais aussi par la situation géographique de la région, point d'entrée des canalisations de gaz en provenance notamment de Norvège et des Pays-Bas ; et enfin par le rendement thermique du gaz, particulièrement adapté au climat du nord de la France.

## Des utilisateurs souvent âgés et occupant de longue date leur logement

Dans un contexte de disparition programmée des chaudières au fioul et de hausse du coût de ce combustible, connaître les populations utilisatrices de ce mode de chauffage permet d'identifier les personnes exposées au changement législatif et à la vulnérabilité énergétique. En 2022, dans les Hauts-de-France, les ménages qui recourent le plus fréquemment au fioul sont âgés de 75 ans ou plus (14,0 %), installés dans leur logement depuis 20 ans ou plus (13,4 %) ou propriétaires (11,0 %). Les agriculteurs apparaissent particulièrement concernés puisque 33,0 % d'entre eux utilisent ce combustible comme moyen de chauffage principal. Avec un taux de recours de 11,2 %, les retraités constituent près de la moitié des ménages se chauffant au fioul dans les Hauts-de-France. ●

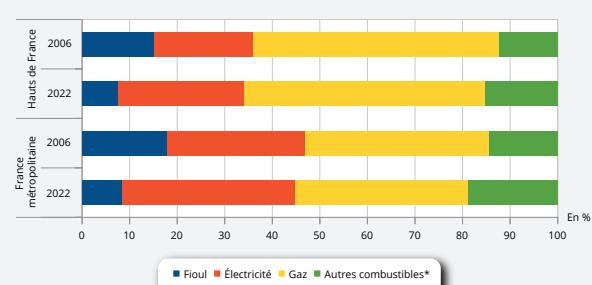
**Jean Bresner, Nathalie Delattre,**  
Insee Hauts-de-France

## Encadré : Le fioul : un combustible de moins en moins usité

L'usage du fioul se réduit entre 2006 et 2022 ► figure 3. La part des résidences principales chauffées au fioul passe de 15,1 % en 2006 à 7,5 % en 2022. Ainsi, le volume de logements concernés diminue de 354 600 à 196 300 sur la période. Dans la région, le recul de l'usage du fioul se fait quasi exclusivement au profit de l'électricité, la proportion de logements chauffés au gaz restant stable.

Plusieurs facteurs favorisent la baisse de l'utilisation du fioul entre 2006 et 2022 : les constructions neuves plus rarement équipées qu'auparavant ; ou encore la conversion d'une partie du parc existant vers d'autres énergies, en particulier l'électricité. En effet, l'avantage comparatif du fioul s'est réduit en raison d'une part, d'un rendement relativement faible comparé aux nouveaux systèmes de chauffage électrique et, d'autre part, d'une volatilité importante de son prix depuis les années 2000. En outre, à partir du milieu des années 2000, ces conversions ont été continûment encouragées par les pouvoirs publics à travers les réglementations et les dispositifs d'aide (certificats d'économie d'énergie, éco-prêts à taux zéro, crédits d'impôts pour la transition énergétique, dispositifs MaPrimRénov', aides de l'ANAH, etc.).

## ► 3. Répartition des résidences principales selon leur principal mode de chauffage en 2006 et 2022



\* essentiellement chauffage urbain et bois de chauffage.

**Lecture :** Dans les Hauts-de-France, la part des résidences principales chauffées à l'électricité passe de 20,8 % en 2006 à 26,6 % en 2022.

**Champ :** Résidences principales.

**Source :** Insee, Recensements de la population 2006 et 2022, exploitation principale.

## ► Sources

L'étude s'appuie sur les données des recensements de la population de 2006 et 2022. Les indicateurs proviennent de la base logement, exploitation principale, exceptée la variable de catégorie socio-professionnelle qui provient de l'exploitation complémentaire.

## ► Définitions

Une **résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

Un **ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

## ► Pour en savoir plus

- [1] [Rapport Secten 2025](#), Citepa
- [2] Éblé S., Planque P.-E., Sénechal M.-L., « [De mauvaises performances énergétiques pour 4 logements sur 10](#) », Insee Analyses Hauts-de-France n° 177, octobre 2024.
- [3] Raspaud G., Rault A., « [Près d'un ménage sur quatre en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement](#) », Insee Analyses Hauts-de-France n° 194, juillet 2025.
- [4] Fidani G., Méreau B., Mora V., « [2,6 millions de résidences principales encore chauffées au fioul en 2022](#) », Insee Première n° 2088, janvier 2026.

**Direction régionale des Hauts-de-France :**  
130 Avenue du Président J.F. Kennedy  
CS 70769 59303 Lille Cedex

**Directrice de la publication :**  
Catherine Renne  
**Rédactrice en chef :**  
Laetitia Baudrin

**Secrétaire de rédaction :**  
Clotilde Demanne  
**Maquettiste :**  
Olivier Majcherczak

ISSN 2968-2347 (papier)  
ISSN 2494-3606 (web)  
© Insee 2026

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)  
@ InseeHdf



**Insee**